

La Rochelle, le 09 avril 2025

La Secrétaire académique  
du Syndicat A&I-UNSA Poitiers

à

Monsieur le Président  
de la Région Nouvelle Aquitaine

**Objet : Expérimentation de la tarification sociale**

*PJ 1 : Retour d'expérience des lycées de Charente et des Deux-Sèvres*

*PJ : Communiqué intersyndical du 26 mars 2024*

Monsieur le Président,

Au fil des groupes de travail précédant la mise en œuvre de la tarification sociale dans les lycées de Nouvelle Aquitaine, la syndicat A&I-UNSA a régulièrement exprimé son opposition à ce projet.

Bien que l'objectif premier de la tarification sociale soit parfaitement louable, la charge de travail supplémentaire imposée aux personnels n'est pas acceptable. En mars 2024, dans une déclaration intersyndicale jointe pour mémoire à ce courrier, les chefs d'établissements et secrétaires généraux de Charente ont également exprimé leur vive inquiétude quant à la mise en œuvre de ce dispositif dans le même calendrier de déploiement du progiciel comptable Op@le, lui-même source de fortes contraintes et générateur de stress et d'épuisement pour les équipes administratives.

Six mois après l'entrée des lycées de Charente et des Deux-Sèvres dans cette nouvelle expérimentation, le syndicat A&I-UNSA, majoritairement représentatif, se fait le porte-parole, par le retour d'expérience joint, des collègues qui demeurent perplexes et inquiets quant à la continuité même de ces dispositions, dans l'intérêt non seulement des établissements, mais également des familles directement concernées.

Je souhaite que ces éléments permettent à vos services de prendre pleinement la mesure de l'impact de cette expérimentation et des réflexions nécessaires à mener.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire académique  
du syndicat A&I-UNSA  
  
Astrid BERNY

## « TARIFICATION SOCIALE : QUAND LA COMPLEXITE RUINE L'EDIFICE »

*Retour d'expérience des lycées de Charente et des Deux-Sèvres*

Avril 2025

Toute expérience nécessite une évaluation. Aucune enquête émanant de la Région pour faire le bilan de la rentrée 2024-2025 ne nous étant adressée, nous estimons urgent d'en faire remonter une avant que le dispositif ne soit maintenu ou voire étendu.

1. La tarification sociale s'adresse aux **familles les plus fragiles**. Ce sont précisément elles qui éprouvent de grandes difficultés à se connecter à SERENA, même en leur proposant de les accompagner. Ces familles, cœur de cible de la tarification, deviennent les **principales victimes du système**. Le système échoue sur son objectif principal. L'énergie passée à téléphoner aux familles non inscrites (50 à 120 familles par lycée) est très chronophage, et vain la plupart du temps. Alors que le système nous a été vanté comme étant sans travail supplémentaire pour les gestionnaires.
2. **La complexité du système** est insupportable à la fois pour les lycées, mais aussi pour les services de la Région dont les délais de réponses se sont immanquablement allongés. Toutes les combinaisons possibles d'échanges d'internes et de demi-pensionnaires entre établissements, les changements de régimes, les changements familiaux, les changements de forfaits, les élèves étrangers sans papiers, les élèves allophones qui mangent en collège, les prises en charge CADA et ESCALE, les PAFI, etc., rendent ce système aussi complexe qu'inadapté au fonctionnement des lycées.
3. **Le moment n'est pas du tout opportun**. Le basculement de GFC vers OP@le est un bouleversement très important qui mobilise énormément d'énergie, et de temps. L'arrivée de SERENA coïncide également avec la mise en place de DIAMAN pour les bourses et les parents confondent avec SERENA. Ils sont perdus.
4. **Les délais sont beaucoup trop longs** pour les demandes de réouverture de dossiers : les situations d'élèves changent régulièrement (séparations, décès de parent, enfants placés). Les réceptions tardives de déclarations de revenus engendrent aussi une réouverture tardive de dossier. Par ailleurs, il faudrait laisser plus de liberté à l'ordonnateur pour les situations particulières.
5. **La tranche médiane est bien trop basse**, ce qui fait que beaucoup de familles (2/3 des familles en moyenne) sont au-dessus de la tranche 7 tout en étant dans une situation financière assez modeste. Cela engendre de l'incompréhension et du mécontentement auprès des familles. Les classes moyennes sont durement frappées.
6. **Le prix du repas de référence à 2.85 € est lui aussi très bas**. La qualité requise par la loi EGALIM peut difficilement être atteinte (50 % local dont 20 % BIO). Les gestionnaires et chefs de cuisine, devant l'incertitude financière et le souci de maîtriser leurs coûts, sont tentés de revoir à la baisse la qualité des denrées.

7. Par voie de conséquence de ce tarif médian trop bas, **tous les établissements deviennent contributeurs**. Ajouté au fait que dans les tranches 11 qui engendrent un reversement, se trouvent précisément des familles précarisées qui n'ont pas renseigné leurs revenus sur SERENA, certains lycées contribuent plus que leur réalité sociale. Si tous les lycées sont contributeurs, où est la péréquation ? Si cet argent n'est pas redistribué dans nos demi-pensions, et que la Région l'utilise pour autre chose que nos demi-pensions, les familles peuvent légitimement croire qu'elles sont alors soumises à une **double imposition**. Si les fédérations de parents s'emparent de cette information, cela soulèverait beaucoup d'interrogations.
8. **L'utilisation combinée de logiciels différents** SERENA, GFE, TurboSelf, ARD, OP@LE, rendent tout changement de situation complexe voire impossible. Nos budgets et leur adaptation aux recettes réellement constatées (par DBM 22) sont tellement complexes qu'ils perdent en fiabilité. En outre, la compatibilité avec les logiciels privés doit être très onéreuse pour la Région.
9. **Il nous manque du fonds social**. Les dotations pour couvrir les dettes d'hébergement sont insuffisantes. Les familles modestes qui n'ont pas droit aux bourses mais qui se retrouvent très facilement en tranche 8-9-10 sont en grande précarité et nous n'avons plus les moyens de les soutenir. **Un comble pour un système qui se veut social : nos créances contentieuses augmentent**. Par ailleurs, les besoins en transport, en vêtements, en calculatrices ne sont plus couverts ; les voyages également, même si cela paraît plus accessoires, annoncer aux élèves de familles précaires qu'ils ne partent pas restent difficile. Ce manque de FSR entrave clairement l'accès de ces jeunes à une scolarité sereine. De plus, nous n'avons plus moyen d'aider nos BTS.
10. **Le découpage des trimestres imposé par la Région** : plus de jours en avril juin (77 jours), qu'en janvier mars (70). Sur une même tranche tarifaire, le montant est plus élevé en avril juin, qu'en janvier-mars. Rapproché du fait qu'en lycée, les cours s'arrêtent tout début juin, sans compter les ponts du mois de mai, et les vacances de printemps, le nombre de jours consommés réellement se situera aux alentours 45 jours (au lieu de 77). Les familles risquent d'estimer qu'elles payent un service dont elles ne bénéficient pas. Une majorité d'entre elles vont vouloir changer de régime sur ce dernier trimestre ajoutant encore à la complexité du système.
11. **Les remises d'ordre ne sont possibles qu'à la journée**. Il faudrait que l'on puisse décompter une nuitée par exemple, en cas de fermeture exceptionnelle de l'internat (grève par exemple). Même contrainte en parallèle pour GFE où la régularisation doit se faire manuellement en cas de journée non complète.
12. **Le tarif des apprentis** devient supérieur à la prise en charge UFA, cela crée un problème de recouvrement. (Prix région = 5.50 € / CFA = 3 € / apprenti = 2.50 €)

Pour toutes ces raisons, nous observons que la prise en charge des familles défavorisées était plus solide avant la mise en place de la tarification sociale. A nos portes-ouvertes, avant cette expérimentation, aucune récrimination ne remontait contre le coût d'un repas aux alentours de 3,40 €. Et le fonds social suffisant permettait l'accès des plus fragiles à la demi-pension et à l'internat, y compris sur des problématiques vestimentaires ou de transport. Aujourd'hui, l'expérimentation de la tarification sociale en lycée démontre une complexité trop importante de mise en œuvre et la mise à l'écart des plus faibles. Cette complexité rend le système fragile, rapidement injuste, facilement grippé. Ce qui est simple est robuste : des forfaits repas pour tous assurant des repas aux alentours de 3,40 € avec du fonds social est un système simple et robuste.

# Tarification solidaire en Charente, volontariat forcé

## Déclaration commune SNPDEN-UNSA, ID-FO, A&I-UNSA, SNASUB-FSU

Angoulême, le 26 mars 2024

Les directions des lycées charentais, chefs d'établissement et secrétaires généraux, s'étonnent de voir organisée, ce 26 mars 2024, une réunion de présentation de la tarification solidaire à l'issue du vote par la Région.

En effet, lors de la précédente réunion du 19 décembre 2023 conduite par madame la directrice - adjointe de l'éducation, nous vous avons exprimé les raisons nous empêchant de nous engager dans le dispositif au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Elles tenaient principalement au mépris ressenti en raison de l'absence d'association préalable au déploiement du dispositif.

Depuis cette date, nous sommes surpris de n'avoir pas été consultés que ce soit par des élus, un responsable de la direction générale ou de la direction de l'éducation.

Pour rappel, notre position consiste toujours à refuser d'être désignés comme expérimentateurs sans tenir compte de nos contraintes exprimées. Une expérimentation repose en général sur une consultation et le volontariat préalables des intéressés.

Il vous a été exposé que les lycées seront engagés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 dans la préparation de la vague 8 du passage à Op@le au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour les lycées qui sont aussi agence comptable, les personnels doivent en plus accompagner et prendre en charge les autres établissements, lycées et collèges pour ce basculement. La charge induite se situe en phase de préparation mais aussi sur plusieurs mois compte tenu de la complexité de l'outil. L'on constate en outre une augmentation très forte des arrêts de travail des personnels administratifs d'Etat par rapport à l'an dernier, ce qui accroît les défis auxquels sont exposées les équipes dans les mois à venir, et risque d'occasionner de nouveaux arrêts pour épuisement physique et moral. Plusieurs signalements RSST ont été faits sur les risques psychiques encourus par les personnels administratifs dont le nombre se restreint et dont les tâches et responsabilités ne cessent d'augmenter.

Les chefs d'établissement, les secrétaires généraux-gestionnaires et leur service, les personnels administratifs en général, exercent à la fois des missions pour le compte de l'Etat et de la collectivité mais doivent aussi assurer avec leurs moyens le bon fonctionnement de l'EPLE, entité administrative à part entière.

La Région ne peut ignorer ces contraintes mais a fait le choix de ne pas nous associer malgré nos alertes concernant l'alourdissement de nos missions et la dégradation de nos conditions d'exercice. Elle le fait aussi sans accorder de crédit à ce qui vous a été exprimé en décembre par l'établissement actuellement engagé dans le dispositif, tenant au surcroît de travail inévitable pour l'accompagnement des familles.

Priorisant le bon fonctionnement de l'EPLE avec les moyens qui sont les nôtres, les équipes de direction des lycées charentais ne pourront donc s'engager dans le dispositif de tarification solidaire au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

SNPDEN-UNSA



ID-FO



A&I-UNSA



SNASUB-FSU



SNASUB-FSU